

L'entretien au pied du plant

Cette opération, indispensable pour un bon démarrage des plants, doit être réalisée dès l'apparition de la végétation herbacée.

Lors des 2 à 3 premières années, les racines des peupliers et des graminées s'alimentent au même niveau. Avec une végétation herbacée trop importante, les peupliers peinent à s'installer et perdent de la vigueur, pourtant essentielle au démarrage de la plantation. Limiter cette concurrence dans les premières années est donc primordial.

Le manque d'entretien au pied des peupliers dans le jeune âge favorise les attaques d'insectes.



Les différentes méthodes d'entretien

Le désherbage

- manuel au pied des plants : fastidieux mais efficace, le désherbage manuel s'effectue à l'aide d'une houe. Il produit en plus un léger travail du sol en surface, bénéfique à la croissance des peupliers. Il est envisageable pour les surfaces inférieures à 1 ha.
- chimique :
 - il doit toujours être localisé au pied des plants, sur une surface de 1 à 2 m² maximum ;
 - il sera limité aux deux premières années ;
 - il est interdit de traiter à proximité des cours d'eau (moins de 5m) ;
 - il est également rappelé que seuls les produits autorisés pour un usage en forêt peuvent être utilisés et que la détention et l'application des produits phytosanitaires sont exclusivement réservées aux personnes ayant reçu l'agrément Certiphyto[®].

Parole de Lorient :



Favoriser les méthodes alternatives (désherbage manuel ou paillage) et réserver l'utilisation de produits phytocides exclusivement aux cas où les autres solutions s'avèrent impossibles.

Le paillage

- Le feutre biodégradable : Ce type de produit exige un sol bien préparé car il nécessite d'être plaqué au sol. Il se présente sous forme de carré de feutre souple dont la taille optimale est de 60 cm de côté.

Le feutre biodégradable se plaque au sol dès les premières pluies.



- Les copeaux :

- méthode convenant tout particulièrement en cas de reboisement. Lorsque les têtes de peupliers sont broyées pour la production de plaquettes forestières pour le bois-énergie, il est possible de réserver une partie du broyat qui restera sur place pour être utilisé en paillage au pied des plants ;
- la quantité nécessaire pour une bonne efficacité du paillage pendant 2 ans correspond à une épaisseur de 20 à 30 cm sur 1 à 2 m².



Pour éviter les risques de pourriture à la base des plants, il faudra légèrement écarter les copeaux au pied du peuplier en réalisant un entonnoir.



Paillage paille.

- La paille :

Ce mode de paillage est destiné tout particulièrement aux boisements sur terres agricoles, lorsqu'il n'y a pas de copeaux disponibles sur place ou à proximité de la parcelle. Le paillage sera composé de paille agricole (éviter la paille d'avoine) sur une épaisseur de 20 cm environ et une surface d'1 à 2 m². L'utilisation de balles rectangulaires est préférable aux balles rondes, car plus denses en général. Un rechargement en deuxième année est à prévoir. La période de pose du paillage devra aussi tenir compte du risque « inondation » de la parcelle.



Foin de fauche.

- L'utilisation du foin de fauche :

Il s'agit de mettre à profit le broyage entre les lignes effectué en début de saison de végétation (avril-mai) ou après le 15 juillet. Au lieu de laisser le foin sur place ou de le mettre en ballots, l'idée est ici de diriger le foin au moment de la fauche vers les lignes de peupliers.

Attention : la pose de copeaux, paille ou foin nécessite des manipulations importantes.

L'entretien des interlignes

Il a pour objectif l'accès auprès des plants pour les travaux de taille et d'élagage*. Deux types d'intervention sont possibles :

- le gyrobroyage, **qui se limite à réduire la végétation** n'a pas d'impact favorable significatif sur la croissance des arbres ; il est à réaliser une seule fois dans l'année
- le discage (cover crop ou herse) qui supprime la concurrence herbacée et favorise la pénétration de l'eau de pluie dans le sol **apporte un gain de croissance aux arbres les années sèches.**



Le broyage n'est pas utile sur toute la largeur de l'interligne.

Parole de Loriot :



Les interventions sont à réaliser après la nidification des oiseaux, à partir du 15 juillet.

Il n'est pas indispensable de broyer l'ensemble de la parcelle, une interligne sur 2 suffit pour accéder aux arbres.

Une fois l'élagage terminé, il n'est plus nécessaire de broyer la végétation.